Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_14-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2025

N° C16_10_2025_14 - Admissions en créances éteintes - Budget annexe assainissement collectif

| Titulaires en exercice | Présents (Titulaires et suppléants votants) | Représentés | Total votants | Absents |
|---|---|---|---|---|
| 90 | 62 | 10 | 72 | 18 |

| Pour : 72 | Abstention : 0 | Contre : 0 | Sans Participation : 0 |
|---|---|---|---|

Date de convocation : 10 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :
BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAULT Evelyne), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à GABOREAU Bernard), POINT Jean-Luc (pouvoir donné à BALLAND Cyril), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), VALERY Nicolas (pouvoir donné à CHESNEAU Etienne), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric), HERISSE Mathieu (pouvoir donné à RAGOT Nicolas)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
AUDE Laurent, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, MORIN Patrick, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_14-DE

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CACLIN

**********

**Admissions en créances éteintes - Budget annexe assainissement collectif**

*Vu l'avis de la commission finances ;*

*Considérant la demande du service de gestion comptable de Melle qui a proposé des admissions en créances éteintes pour insuffisance d'actif (surendettements et liquidations judiciaires) sur le budget annexe assainissement collectif ;*

Pour le budget annexe assainissement collectif, le montant total des titres de recettes s'élève à 10 395,53 € HT soit 11 435,08 € TTC et concerne des impayés relatifs :

- à la facturation abonnement et consommation d'assainissement collectif concernant 23 usagers ayant fait l'objet d'une décision d'effacement de dette pour un montant total de 10 395,53 € HT soit 11 435,08 € TTC.

Cette dépense sera inscrite et imputée à l'article 6542.

| Article | Années de référence | Total HT | Total TTC |
|---|---|---|---|
| 6542 | 2013-2024 | 10 395,53 € | 11 435,08 € |

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'inscription en créances éteintes sur le budget annexe assainissement collectif ; pour un montant de 10 395,53 € HT soit 11 435,08 € TTC.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

**Philippe CACLIN**
**8ème Vice-Président en charge du cycle de l'eau**
**20 oct. 2025**

Le Président

**Fabrice MICHELET**
**Président**
**19 oct. 2025**